

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 47 du 22 octobre 2015

**PARTIE TEMPORAIRE
État-Major des Armées (EMA)**

Texte 26

ERRATUM

à la circulaire n° 3009/DEF/DCSEA/SD-RH/GDC/PM/EFR du 26 août 2015 relative au recrutement des sous-officiers du service des essences des armées en 2016.

Du 20 octobre 2015

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

ERRATUM à la circulaire n° 3009/DEF/DCSEA/SD-RH/GDC/PM/EFR du 26 août 2015 relative au recrutement des sous-officiers du service des essences des armées en 2016.

Du 20 octobre 2015

NOR D E F D 1 5 5 1 5 0 1 Z

Texte modifié :

Circulaire n° 3009/DEF/DCSEA/SD-RH/GDC/PM/EFR du 26 août 2015 (BOC n° 45 du 8 octobre 2015, texte 30).

Référence de publication : BOC n° 47 du 22 octobre 2015, texte 26.

La circulaire n° 3009/DEF/DCSEA/SD-RH/GDC/PM/EFR du 26 août 2015 est modifiée comme suit :

Au point « 1.1. Concours interne. ».

Au lieu de : « Il est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme de fin de second cycle long de l'enseignement général, technologique ou professionnel ou d'un titre de niveau correspondant (au moins niveau IV), âgés de vingt et un ans au moins et de vingt-huit ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours. » ;

Lire : « Il est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme de fin de second cycle long de l'enseignement général, technologique ou professionnel ou d'un titre de niveau correspondant (au moins niveau IV), âgés de vingt et un ans au moins et de trente ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours, appartenant aux catégories suivantes :

- sous-officiers des trois armées et des formations rattachées réunissant au moins trois ans de services en cette qualité au 1^{er} janvier de l'année du concours ;
- ouvriers réglementés de la défense nationale, réunissant au moins cinq ans de services civils et militaires au 1^{er} janvier de l'année du concours ;
- militaires du rang réunissant au moins cinq ans de services militaires au 1^{er} janvier de l'année du concours. ».